

Histoires de Vern

27 mars 1997 / Numéro 12

PRIX: 5 Francs

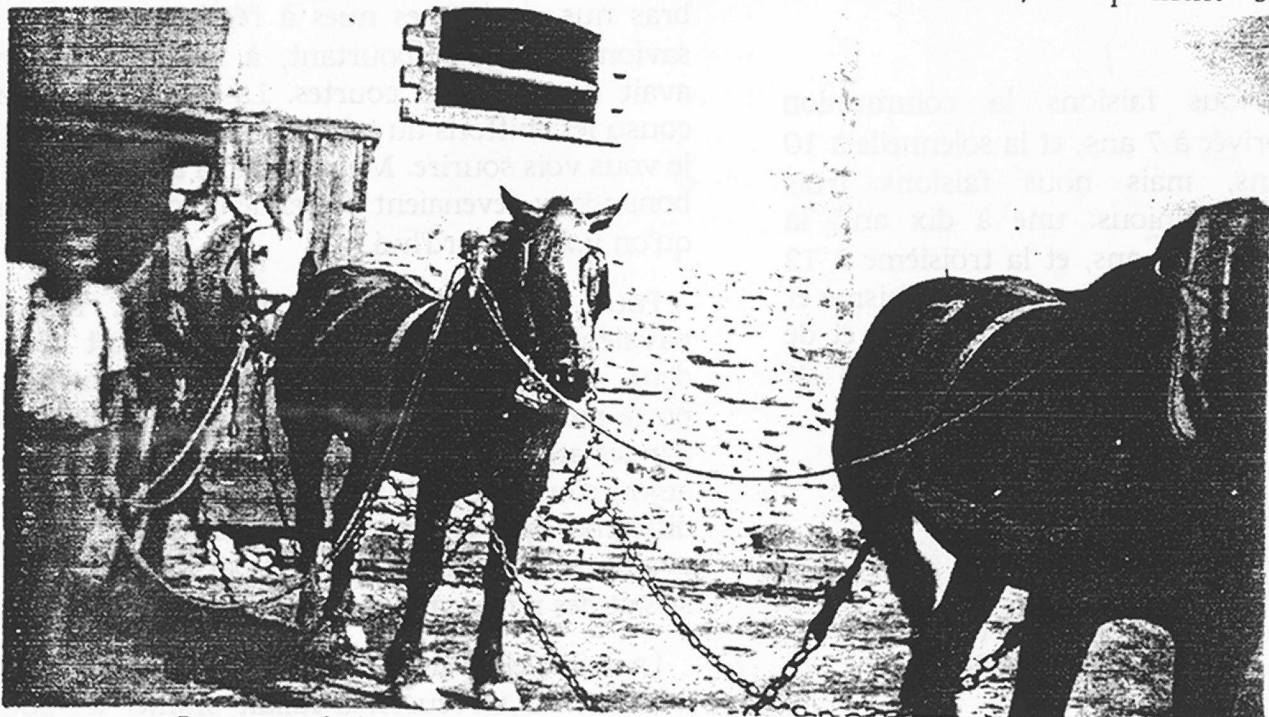
Sommaire:

<i>Editorial</i>	p. 1
<i>La Communion</i>	p. 2
<i>Boire un petit coup</i>	p. 4
<i>Chronique du XIX^e</i>	p. 6
<i>1794, le Maire accusé</i>	p. 8
<i>La Libération de Vern</i>	p. 13

Editorial

Récemment, un économiste, distingué comme il se doit, mais sans doute quelque peu mâtiné d'écologiste, faisait remarquer que si toutes les sources de pétrole

venaient à se tarir brutalement, notre pays vivrait une famine comme il n'en a jamais connu: les paysans ne pourraient plus travailler la terre, faute de pouvoir sortir les tracteurs des remises, et l'on ne pourrait même plus recourir aux bons vieux chevaux de trait, "percherons" ou autres "postiers bretons", dont il ne reste que trop peu d'individus. En deux générations, on a vu s'effondrer une civilisation: celle du cheval. On a peine à imaginer aujourd'hui l'importance que pouvait avoir cet animal, autour de qui était organisé l'essentiel des travaux des champs. C'est sans doute pour cette raison que, chaque "Assemblée de la Saint Jean" à Vern voyait se dérouler "sur le mur du cimetière", qui, rappelons le, entourait alors l'église, un "concours des claqueurs de fouet". Il faut avoir entendu un attelage lourdement chargé de foin ou de gerbes de blé monter une côte, stimulé par le claquement de cette lanière de cuir au bout d'un manche torsadé (pour les "vrais" fouets, les "Perpignans"), pour comprendre cet étrange langage entre le cocher et l'animal, claquement sec,



Remarquez le fouet porté autour du cou par l'homme à gauche de la photo

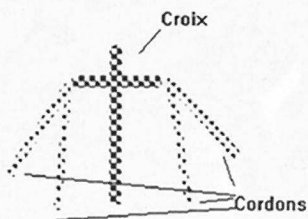
menaçant, brutal comme un coup de fusil, qui dit à la bête "attention, si tu ne fais pas un effort, je te caresse les côtes!", claquement presque paisible, en haut de la côte, qui encourage l'animal: "On y est presque", ou claquement tendu, sonore, qui incite à l'effort, sans menacer pourtant. Saurions-nous aujourd'hui retrouver ce langage autrefois si naturel? Pourrions-nous refaire, lors d'une prochaine "Saint-Jean", un concours de claqueurs de fouets? Nous avons déjà lancé l'appel dans le bulletin communal: nous avons déjà quelques réponses. Nous le relançons ici: si vous possédez un fouet, ou si vous savez vous en servir et de préférence les deux, faites-vous connaître, contactez-nous. Nous essaierons ensemble de retrouver ces racines si humbles, mais qui furent la culture de nos aïeux. R.G.

Les fêtes religieuses

(suite)

La Communion

Nous faisons la communion privée à 7 ans, et la solennelle à 10 ans, mais nous faisons trois communions: une à dix ans, la 2^{ème} à 11 ans, et la troisième à 12 ans. Nous allions au catéchisme et y faisons des compositions, et de là étaient données les places de



communion, puis est venu le temps de placer par ordre alphabétique, ce qui entre nous était beaucoup plus juste. Avant la communion, il y avait une retraite, prêchée par un prêtre parent ou ami des communiantes. Elle durait 3 jours. Nous aimions beaucoup: pensez-donc, après le sermon, nous partions dans la campagne environnante, bien en rang deux par deux et l'institutrice religieuse, (Mlle Ricou, à l'époque) à nos côtés. Tout le long de la route, nous disions le chapelet ou chantions des cantiques, ou alors nous allions dans le parc du Clos d'Orrière et avions le droit de nous divertir un peu. Pour nous, c'étaient les vacances!

Je reviens à l'ordre de la communion: la 1^{ère} communion, ou communion solennelle avait lieu à 10 ans comme je l'ai déjà dit. Alors, les 5 premières portaient la croix: une la croix elle-même et les 4 autres les cordons qui y étaient attachés. La 2^{ème} communion se fêtait à 11 ans. Comme précédemment les 5 premières portaient la bannière de la Vierge avec ses cordons. Puis les premières de la 3^{ème} communion portaient la statue de la vierge sur un brancard, avec 4 cordons également.

Mais ce n'était pas comme aujourd'hui. On ne mélangeait pas les torchons et les serviettes: les garçons étaient à gauche et les filles à droite, tous surveillés par une soeur qui avait l'oeil! Si vous aviez le malheur de tourner la tête pour voir ce qui se passait, ou de parler à l'église, alors là! A genoux au milieu de l'église. Et pour ça, les garçons étaient moins disciplinés que les filles. Il était défendu d'aller bras nus ou jambes nues à l'église, et ça, nous le savions. Un jour pourtant, à l'école, une gamine avait des manches courtes. La maîtresse lui avait cousu les chiffons du tableau à ses manches! Eh oui! je vous vois sourire. Mais c'était ça à l'époque. Si nos bons vieux revenaient ils seraient scandalisés par ce qu'on voit aujourd'hui.

Pour les premiers, les parrains et marraines payaient un énorme cierge, qui pouvait atteindre deux mètres, ça aussi selon la grosseur du porte-monnaie, cierge qui était porté en procession, par les amis de la famille du communiant. Comme aujourd'hui toute la famille était invitée à la seule différence que le repas, au lieu d'être au restaurant avait lieu à la maison, préparé par une cuisinière qui faisait des repas ça et là pour les mariages ou autres.

La veille, elle venait avec quelques jeunes filles qui faisaient les serveuses. Il fallait plumer les poulets,

préparer la salade, les crèmes, souvent du riz au lait, et dresser les tables, car c'était généralement sous les remises, comme pour les mariages. Les gens de la maison tendaient des draps autour du hangar et le décoraient avec du lierre ou autre feuillage. Et les initiales du communiant -ou des mariés- tout en fleurs sur le drap.

Revenons à la communion: ces gros cierges dont j'ai parlé plus haut, le curé les revendait à Brossault, cirier à Rennes à l'époque. Les cadeaux de communion: un chapelet, le livre de messe et parfois la montre, offerts par les parrains et marraines, autrement il n'y avait pas de cadeau. Mais quelle affaire! toute habillée de blanc, pareille à une épousée, on se sentait la Reine de la fête. Pour une fois, nous existions (ch oui! sans être des souffre-douleur, nous n'avions pas droit à la parole, c'était comme ça et nous n'en discussions pas, on trouvait ça naturel!).

Le matin à la messe, et l'après-midi aux vêpres, tout le monde y allait, même du fond des campagnes: c'était l'habitude.

Souvenez-vous, il n'y a pas si longtemps, on ne communiait qu'à jeun. Oui, les paroissiens venaient à pied, et sans manger ni boire pour aller communier.

Alors les paroissiennes avaient bien mérité un bon petit café qu'elles prenaient ensemble, au bistrot, en racontant les potins de la semaine. Dame! Il n'y avait pas la télé à l'époque. Nous avions les nouvelles le dimanche par l' "Ille et Vilaine" qui est devenu à la libération "Le Rassemblement". C'était la revue de la semaine. Et l'Ouest-éclair, devenu Ouest-France. Eh oui, le journal paraissait le

dimanche, et les facteurs aussi travaillaient le dimanche.



Revenons à la communion; pendant la messe les communicants récitaient le "je ratifie" la main sur l'évangile (renouvellement des promesses que les parrains et marraines avaient fait pour eux sur les fonts du baptême). Et comme c'était émouvant, tous ces enfants, une couronne à la main, en rang au milieu de l'église, qui chantaient d'un même choeur "Tiens ma couronne, je te la donne, au ciel n'est-ce pas tu me la rendras" en avançant vers le trône de la Vierge où, un à un, ils déposaient leur couronne. Les parents tout émus se rappelaient leur profession de foi. Après la messe, il y avait toujours un photographe, c'était alors Henri Malval. Il dressait un décor de toile représentant l'intérieur d'une église derrière un prie-Dieu où le communiant à genoux et la main sur l'accoudoir, le chapelet bien en évidence prenait l'air très recueilli; précieux souvenir si vous êtes fidèle. Les gens n'ayant pas de voiture, le photographe faisait des affaires. A part communion et mariage, on ne prenait pas de photos.

La famille était sur son trente et un, costume ou robe et chapeau de paille, chaussures: comme disaient nos parents: "ren n'pèche". Tout était impeccable. Même les pauvres s'arrangeaient pour avoir du neuf!

Le lendemain de la communion, communicants et communicantes allaient à la messe et recevaient le scapulaire⁽¹⁾. Puis les enfants allaient chez les voisins et amis rendre visite habillés en communicants et y porter les images de leur profession de foi. Il y avait

parfois un pourboire à la clé!

Y.B.

⁽¹⁾ Le scapulaire était constitué de deux images pieuses imprimées sur du tissu, reliées par deux cordons. On le portait sous la chemise, une image sur la poitrine et l'autre sur le dos.



Image de scapulaire (agrandie 4 fois)

BOIRE UN PETIT COUP

L'article présenté dans un numéro précédent nous a permis de cadrer les usages et les règlements sur les cabarets. Sur le territoire de Vern sur Seiche, les établissements, mis à part trois secteurs en campagne (La Hallerais, Vaugon, Bouillants), étaient dans la majeure partie implantés dans la zone agglomérée.

En replaçant sur la carte leur implantation, on remarquera qu'il était bien difficile de ne point être tenté et qu'une solide santé était essentielle pour parcourir cette "rue de la soif".

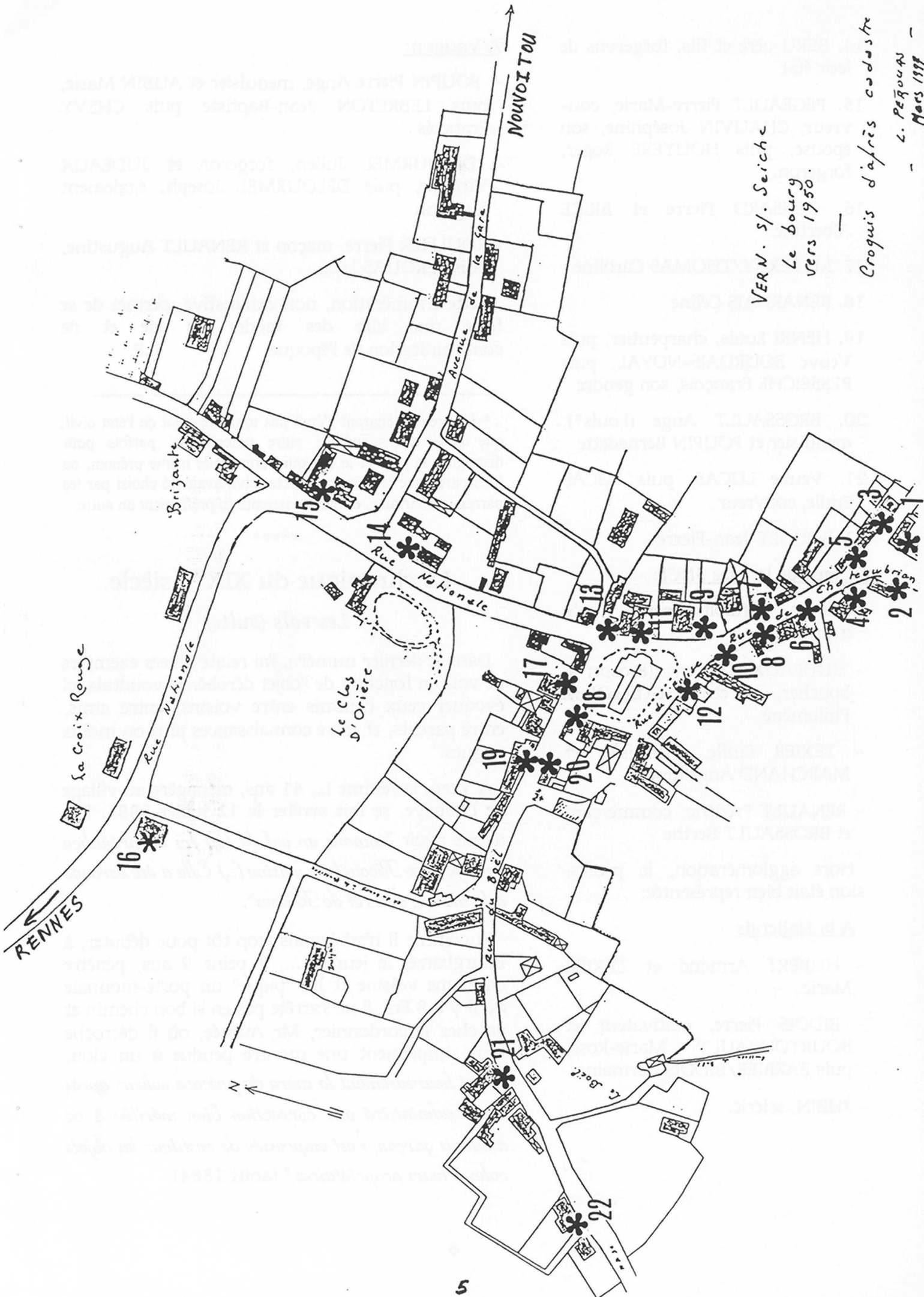
Une recherche sur les cent dernières années permet de constater que ces lieux publics n'ont guère changé d'emplacement malgré une succession de tenanciers différents.

Pour ne pas énumérer une liste ennuyeuse, arrêtons-nous aux années 1930/1950 et faisons le tour en se référant au plan.

Tout d'abord le bourg:

Sous les repères suivants du plan se trouvaient:

1. Le café BOURDAIS père, le "Pommier fleuri"
2. Mme Judéaux, plus connue comme "Millie Jan"
3. Un café billard, tenancier ?
4. DELOURMEL Julien, forgeron de profession, et JUDEAUX Virginie, puis DELOURMEL Louis, le fils, qui leur succédera.
5. GICQUAIRE Julien et AUGUIN Anne-Marie (jusqu'en 1910)
6. Mme BOURDAIS
7. Mme EVEILLARD Prosper, puis JAN Marcel
8. SAMSON
9. BONNET Clément et JOSSE Marie, son épouse; leur fille Clémence s'occupait d'un bazar en face. On y trouvait tout... Enfin, elle retrouvait tout parmi un rangement très personnel!
10.
11. BOUGET Jean-Pierre, boucher, et ADDEUX Mélanie, auxquels succéda leur fille BOUGET Maria
12. Mme BOUDIER
13. Mme BOURDAIS pour un deuxième établissement



VERN. s. Seiche
Le bourry
vers 1950.

Croquis d'après cadastre
- L. PÉROUAS -
- Mars 1977 -

14. BERU père et fils, forgerons de leur état
15. PEGEAULT Pierre-Marie, couvreur, CHAUVIN Joséphine, son épouse, puis HOUYERE Roger, forgeron.
16. BOSSARD Pierre et BRIZE Albertine
17. Me LERAY/THOMAS Caroline
18. BENARDAIS Céline
19. HENRI Louis, charpentier, puis Veuve BOURDAIS-NOYAL, puis BESSEICHE François, son gendre
20. BROSSAULT Ange (Louis*), menuisier et POUPIN Bernadette
21. Veuve LUCAS, puis LUCAS Emile, couvreur
22. BOUGET Jean-Pierre

Secteur de la gare SNCF:

Plusieurs établissements s'y trouvaient:

- JUDEAUX Clément (Prosper*), boucher, et GUILLORET Philomène
- TEXIER Emile, menuisier et MARCHAND Angélique
- RENAULT Frédéric, commerçant et BROSSAULT Berthe

Hors agglomération, la profession était bien représentée:

A la Hallerais

- HUBERT Armand et TEXIER Marie
- BIDOIS Pierre, cultivateur et BOURTOURAUULT Marie-Rose, puis BARBIER/BIDOIS Germaine
- JUBIN, scierie.

A Vaugon:

- POUPIN Pierre Ange, menuisier et AUBIN Marie, puis LEBRETON Jean-Baptiste puis CHEVY François
- DELOURMEL Julien, forgeron et JUDEAUX Virginie, puis DELOURMEL Joseph, également forgeron
- ROULLIER Pierre, maçon et RENAULT Augustine, puis PEROUAS Léon.

Cette énumération, non exhaustive, permet de se faire une idée des modes de vie et de communication de l'époque. L.P.

* Le prénom courant n'était pas toujours celui de l'état civil, que nous avons indiqué entre parenthèses: parfois pour distinguer le père et le fils qui portaient le même prénom, ou bien parce que le prénom de l'état civil avait été choisi par les parrain et marraine, et que les parents en préféraient un autre.

La chronique du XIX^{ème} siècle.

Les vols (suite)

Dans le dernier numéro, j'ai relaté divers exemples de vols en fonction de l'objet dérobé. Je voudrais ici évoquer ceux commis entre voisins, entre amis, entre parents, et entre connaissances plus ou moins vagues.

A Vern, la femme L., 41 ans, ménagère au village de l'Abbaye, se fait arrêter le 12 juillet 1885. Elle avoue avoir "*commis un vol de 100 frs au préjudice de la femme Picouët, sa voisine (...)* Elle a été écrouée à la maison d'arrêt de Rennes".

Et comme il n'est jamais trop tôt pour débiter, à Bourgbarré, le jeune B..., à peine 9 ans, pénètre chez une voisine et lui "pique" un porte-monnaie où il y a 8 Frs. Il ne s'arrête pas en si bon chemin et va chez le cordonnier, Mr Aubrée, où il décroche tout simplement une montre pendue à un clou. "*Fort heureusement la mère du précoce voleur, après avoir administré une correction bien méritée à ce mauvais garçon, s'est empressée de restituer les objets volés à leurs propriétaires.*" (août 1884)

Les amis sont parfois aussi traîtres. Julien Canieu, domestique de ferme, a trouvé depuis peu un maître à Piré. Il revient donc chercher ses effets dans son ancienne ferme à Nouvoitou. "En route il apprit qu'un de ses amis, domestique avec lui dans la même ferme qu'il venait de quitter, avait fait des dépenses assez considérables qui ne concordaient pas avec ses ressources. Canieu, qui avait quelques économies dans sa malle, se montra assez inquiet en apprenant cette nouvelle. Aussitôt arrivé chez son ancien maître, il courut à sa chambre et constata que cinq beaux Louis de vingt francs avaient disparu. Il alla aussitôt trouver son ami H... et lui dit carrément qu'il était un voleur. Celui-ci qui travaillait dans un champ de la ferme de Tertrais, en Noyal sur Vilaine, protesta d'abord de son innocence:

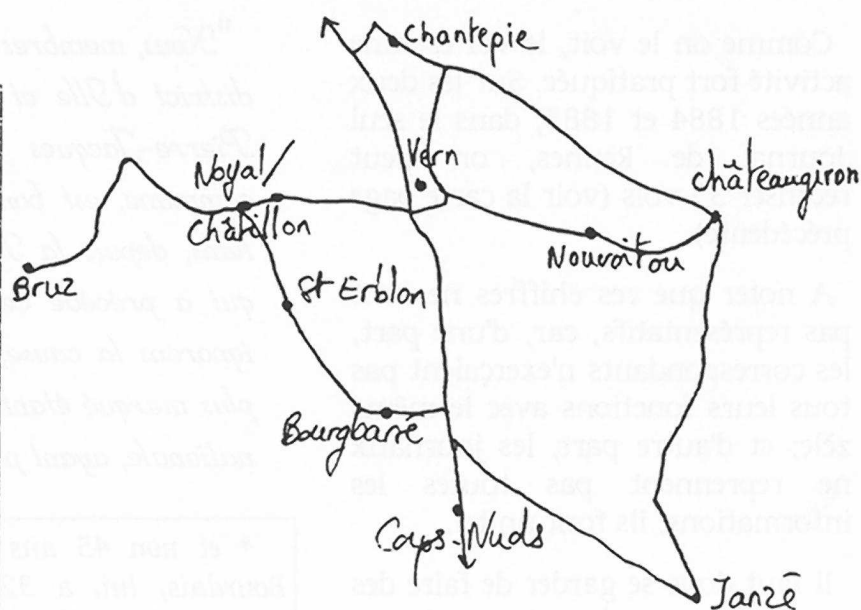
-Mais tu m'as dit hier que tu n'avais que 6 frs, répliqua Canieu, et tu as fait pour plus de 50 Frs de dépenses. H se voyant pincé, entra dans de longues explications, et, profitant de la désolation de Canieu, se sauva à toutes jambes à travers champs. On croit qu'il a dû se diriger vers Rennes". (Mai 1884).

Mais que dire de la famille? Marie R. .. originaire du Finistère, a carrément volé la montre en argent de sa belle-soeur, la dame Riou de Pont-Péan. Elle a été arrêtée à la gare de Bruz en possession de l'objet dérobé (Mai 1884).

On se fait aussi avoir à être accueillant. Le sieur Gory de Bruz a accepté d'héberger un individu pour la nuit du 11 avril 1885. "Le lendemain matin, le voyageur prit congé de ses hôtes en se confondant en remerciements. Une heure plus tard, le sieur Gory voulut prendre sa montre accrochée à la tête de son lit, mais elle avait disparu; il est probable que l'inconnu s'en est emparé pendant l'instant où il s'est trouvé seul. La montre soustraite est en argent, d'une valeur de 40 Frs et porte le n° 1275".

L'habileté et la ruse des voleurs sont étonnantes. A Bruz, Pierre Fouquer, harassé de fatigue, s'allonge dans un champ et s'endort. A son réveil, sa montre n'est plus là: cordon coupé.

Ville	Nbre de vols
Vern	2
St-Erblon	3
Châtillon	1
Noyal/Seiche	1
Janzé	6
Bruz	7
Chantepie	4
Nouvoitou	2
Bourgbarré	1
Cesson	3
Corps-Nuds	1
Châteaugiron	2
Total	33



Pour conclure cette panoplie d'exemples, en voici deux derniers dans des styles tout à fait opposés:

1. Un individu est arrêté à Cesson le 24 août 1884. Il *"venait de voler 37 frs dans une maisonnette dont les habitants étaient absents. Cet homme avouait cyniquement avoir été condamné à dix ans de travaux forcés pour meurtre et manifestait son contentement d'être mis en prison à l'approche de l'hiver"*.

2 *"Voulant se payer le luxe d'un bassin, le sieur Morin, rentier à Janzé, avait enterré dans son jardin une vieille marmite de cuivre. Des gens qui n'avaient sans doute pas une batterie de cuisine complète, s'introduisirent dans la nuit du 11 au 12 courant et déterrèrent la marmite. Le sieur Morin, estimant à 20 Frs au moins, au poids du cuivre, la valeur de son vieux chaudron, a fait sa déclaration à l'autorité"* (mars 1884)

Comme on le voit, le vol est une activité fort pratiquée. Sur les deux années 1884 et 1885, dans le seul Journal de Rennes, on peut recenser 33 vols (voir la carte page précédente).

A noter que ces chiffres ne sont pas représentatifs, car, d'une part, les correspondants n'exerçaient pas tous leurs fonctions avec le même zèle; et d'autre part, les journaux ne reprennent pas toutes les informations, ils font un tri.

Il faut donc se garder de faire des conclusions ou des comparaisons. Les deux articles écrits sur le sujet

l'ont été avant tout pour le plaisir de se plonger dans l'univers de la fin du XIX^e siècle.

V.B.

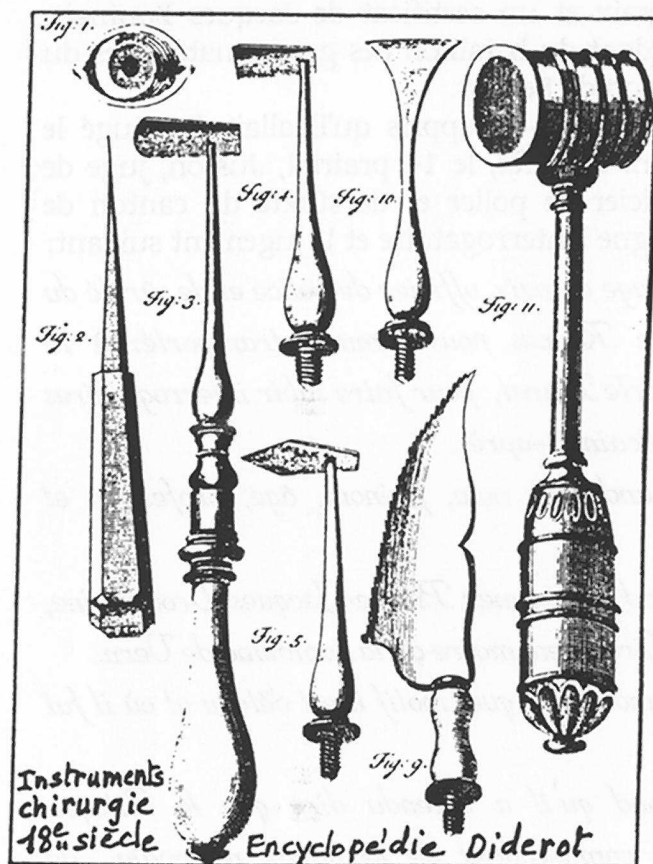
1794: le Premier Magistrat de Vern au banc des accusés.

Christophe Félix Mainboeuf Ducrest, 4^{ème} officier municipal de Vern arrêté par la garde nationale de Châteaugiron, s'en est bien tiré, nous l'avons vu (bulletin n°7). Grâce au récit de sa nuit mouvementée du 10 au 11 floréal avec les chouans, il a pu échapper au filet de la répression. Il n'en sera pas de même du maire de la commune, Pierre-Jacques Drouadaine, 33 ans*. Il fait partie de *"la Bande de 37 chouants"* arrêtée et conduite à la prison Marat de Rennes (cf. bulletin n°11). Valleray, commandant de la garde nationale de Châteaugiron, l'a fait arrêter comme suspect. En effet, il a frappé chez lui à 4 heures du matin le 11 floréal: sa femme le dit absent. Cette réponse, donnée par crainte des chouans qui l'ont déjà violenté la veille au soir, entraîne le doute, les absents étant suspects d'être avec eux, nous l'avons vu. Il figure d'ailleurs dans la liste des *"prévenus d'avoir fait partie des chouants"* (cf n° 11). Dès le 15 floréal, la municipalité de Vern, qui compte ses morts et siège en permanence, réagit par un certificat de civisme en ces termes:

"Nous, membres soussignés de la commune de Vern, district d'Ille et Vilaine, certifions que le citoyen Pierre-Jacques Drouadaine, maire de notre commune, est bon républicain, ayant dans tous les tems, depuis la Révolution chérie jusqu'au moment qui a précédé celui de son arrestation, dont nous ignorons la cause, donné des preuves de civisme les plus marquées étant inscrit sur le registre de la garde nationale, ayant prêté les serments exigés par les lois

* et non 45 ans qui est l'âge de Mouizel, Jacques Bourdais, lui, a 32 ans, et est laboureur. (erratum concernant le n° 11)

toutes les fois qu'il a été utile, a suivi exactement les décades, y a fait la lecture des lois et a rempli exactement ses devoirs de garde national et bon républicain. En foi de quoi, nous lui avons déliuré le présent certificat de civisme pour valoir ce qu'être devra."



Le 20 floréal, la municipalité à nouveau assemblée, demande sa mise en liberté, ainsi que celle de J.B. Mouizel. Elle a trouvé un argument de poids: "... d'après la juste pétition qui nous a été faite pour les Citoyens P.J. Drouadaine et J.B. Mouizel notable d'une réclamation, nous attestons aux citoyens juges que nul citoyen ne mérita à plus juste titre d'être réclamé que les ci-dessus, en effet jamais homme n'a rempli avec plus de zèle et d'activité les postes

importants qu'ils occupaient, l'un en sa qualité de maire et l'autre en qualité de notable. Nous certifions que leur conduite est irréprochable à tous les égards et n'est nullement tachée d'aristocratie. S'il est intéressant citoyens juges de rendre deux braves Républicains à la liberté dont ils se sont toujours montrés les deffenseurs, il ne l'est pas moins pour la société. Plus de sept paroisses dans nos environs ont mis leur confiance en eux et une quantité prodigieuse de malades qui meurent et mourront manque de soins et traitement! Ils les réclament et vous supplient de leur rendre des hommes instruits dans l'art de la chirurgie, capables par leur exactitude et leurs soins de leur conserver la vie: votre humanité et votre amour pour le peuple nous font espérer que vous accorderez la liberté à deux citoyens vraiment amis de la République et chéris de toute leur commune entière ce que nous attestons être vray". La renommée de ces deux chirurgiens dépasse donc largement le territoire de Vern. On appelait chirurgiens autrefois, les personnes qui traitaient les maladies par opération manuelle. C'étaient donc des artisans. Au 18^{ème} siècle leur communauté se dissocie de celle des barbiers et la chirurgie devient un art libéral jouissant d'une grande estime sociale. (Cf. Histoire et dictionnaire du temps des lumières de J. de Viguerie).

Un mois plus tard, soit le 13 prairial, le maire est toujours détenu à la prison Marat et la municipalité de Vern exprime son impatience dans un nouveau certificat de civisme beaucoup plus long où elle fait part de ses interrogations et de son indignation.

"Aux citoyens juges, composant le tribunal militaire révolutionnaire de Rennes..."

Exposent les citoyens membres de la commune de Vern soussignés, qu'il est triste et douloureux pour eux, de voir leur maire, leur chirurgien, un excellent patriote, à leurs yeux si pur d'incivisme, détenu dans les prisons de Rennes depuis très longtemps sans motif à leur connaissance.

Quel mal, quel crime de lèse-nation a-t-il donc commis, pour mériter une si longue détention? Depuis plus de 2 ans qu'il est maire, nous osons vous assurer que nous n'avons vu en lui aucun acte d'incivisme. Au contraire, il a été un des premiers de notre commune à approuver les brillants projets que la nation française se proposait d'effectuer, en terrassant le fanatisme et le royalisme, à former une garde nationale, à prêter le serment civique, à exécuter et faire exécuter les lois, spécialement celle qui a annoncé la vente des biens des émigrés; il les a fait valloir, lorsqu'il apprit qu'il y en avait en vente. Il a fait publier la vente des effets de Viard de Moullemuse, émigré, en a fait la vente, a touché les deniers, les a versé entre les mains du receveur des domaines nationaux de Châteaugiron, dont il a retiré quittance.

A-t-il appris qu'il y avait du trouble dans la commune, il est allé avec son écharpe et y a rétabli le bon ordre.

A-t-il été appelé en plain minuit pour secourir un malade, il y est allé et l'a soulagé avec très peu de frais.

Que faut-il donc faire, chers républicains, pour mériter de la patrie? Faut-il mourir pour elle? Eh bien, il est prêt à le faire en combattant pour elle.

Veillez, citoyens juges, rendre un bon républicain en liberté pour secourir la république et nous soulager en sa qualité de chirurgien dans nos campagnes; nous rendre, citoyens, un mari, un père, à une épouse et à des enfants éplorés, qui ne cesseront de formuler des vœux pour le triomphe de la république française et de vos précieux jours, citoyens."

Comme pour souligner encore cette intervention, suit une attestation de civisme de René Bouinai, juge de paix et un certificat de Jacques Bouinai, commandant du bataillon des gardes nationales du 5^{ème} canton de Rennes.

Sans doute a-t-on appris qu'il allait être jugé le lendemain. En effet, le 14 prairial, Juston, juge de paix, officier de police et de sûreté du canton de Rennes signe l'interrogatoire et le jugement suivant:

"Nous, juge de paix, officier de police et de sûreté du canton de Rennes nous sommes transportés à la prison Porte Marat, pour faire subir interrogatoires au républicain ci-après.

- Demandé ses nom, prénom, âge, profession et demeure.

- Répond se nommer Pierre-Jacques Drouadaine, 33 ans, chirurgien, maire de la commune de Vern.

- Demandé pour quel motif il est détenu et où il fut arrêté.

- Répond qu'il a entendu dire que le Citoyen Valleray, commandant de la garde nationale de Châteaugiron, l'avait dénoncé parce que sa femme avait refusé de lui dire où il était, quand Valleray vint frapper à sa porte, à 4 h. du matin. La vérité est, qu'environ les 10 h du soir, une compagnie de Bourgbarré et autres communes voisines se rendit à Vern. Il venait de visiter la garde. Etant presque à sa porte, il entendit du bruit et cria "qui vive"? on lui répondit: républicain.

Il demanda de quelle commune ils étaient; on lui répondit: de Bourgbarré. Il demanda où ils allaient; ils répondirent: au Plessix.

A l'instant, ils se jetèrent sur lui, le désarmèrent de deux pistolets et d'un sabre, en lui disant: b... de maire, tu vas venir avec nous, et le conduisirent jusqu'au bout du bourg. Il s'échappa de leurs mains et rentra chez lui, ce qui est prouvé par beaucoup de témoins.

Sa femme, ne reconnaissant point Valleray, lui dit que le maire n'était pas chez lui, craignant que ce ne fut encore des Chouans.

- Demandé si, le jour de la décade, il n'entendit point dire que les chouans menaçaient sa commune et quelle fut sa diligence.

- Répond qu'il apprit, le jour de la décade, à 4 h. du soir, par deux citoyens de Rennes qui étaient à cheval, que les Chouans étaient dans le bois de Soeuore, lui montrèrent leurs pouvoirs et lui enjoignirent d'assembler sur le champ la garde nationale. Il fit sonner la cloche et écrivit sur le champ à la commune de Nouvoitou, pour demander du secours.

Ils envoyèrent Julien Trochet, boucher, à cheval, porter la lettre et le citoyen Georges Jus porter une autre lettre au district de Rennes. Celui-ci partit à pied, voulant prendre par des chemins de traverse, crainte de rencontrer des Chouans. Ne voyant point Georges Jus arriver le lendemain, ils dépêchèrent un autre courrier, marquant par cette lettre aux

administrateurs que les Chouans avaient quitté la commune et pris la route de Nantes.

Ils allèrent au nombre de 30 pour combattre les Chouans, jusqu'à la sortie du bourg, rencontrèrent le citoyen Fablet, canonnier, et un autre, qui lui dirent: "Où allez-vous?... vous faire égorger?... ils sont 5 à 600 brigands" rentrèrent dans le bourg et se tinrent sur le qui-vive...



Président de l'Administration
& Municipale

Nous, juge de paix soussigné, d'après les réponses à nos interrogatoires de Jacques Drouadaine, maire de la commune de Vern, ou qu'il n'est rien appris à sa charge, ou une lettre qui constate la diligence qu'il fit pour réclamer du secours de la commune de Nouvoitou, ou le certificat de civisme lui délivré par sa commune, ou la réclamation des officiers municipaux, ou qu'il est le seul officier de santé de plusieurs communes qui puisse maintenant donner des secours aux malades, son confrère Mouizel, qui comme lui avait été incarcéré, étant mort en prison,

ou la fonction de maire dont il était chargé, consultant la justice et le bien public, l'avons mis en liberté, à charge de se représenter quand il en sera requis de justice.

Les dits jour et an que devant.

Juston"

Il aura fallu plus d'un mois pour obtenir la libération du maire dont la présence manquait sans doute cruellement pendant ces jours noirs pour la commune. Encore sa fonction a-t-elle notablement raccourci sa détention.

Mais quelles ont été ses occupations réelles dans la soirée et la nuit fatidiques?

Ce qui est sûr, c'est qu'il a soigné des blessés. En effet, dans les dossiers de la Commission Brutus Magnier tenus par le greffier Scévola Biron, on trouve une attestation du 13 floréal de l'agent national et de deux officiers municipaux concernant Jan Gaudé, républicain blessé dans sa fuite avec les soi-disant chouans (bavure relatée dans le N° 3) affirmant: "qu'ayant ensuite été reconnu il fut enlevé et transporté chez le citoyen Mlouyzel chirurgien lors absent, pour en recevoir le traitement et les secours dont il avait besoin.; qu'il fut déposé dans un des lits du dit Mlouysel et qu'il répandait beaucoup de sang par les blessures qu'il avait reçues dont il mourut quelques temps après malgré les soins du Citoyen Drouadaine, maire, qui le pensa (= pansa) en l'absence de Mlouysel.

Nous attestons également qu'environ les neuf heures du matin du même jour, nous apprîmes par le Citoyen Ménéardais, métayer aux Motets même commune de Vern, que le Citoyen Sauvé de la garde nationale de Rennes, cruellement maltraité par les brigands près le bois de Soeuvres, s'était traîné sous son hangard avec beaucoup de peine; que l'ayant trouvé dans ce malheureux état d'urgence et l'ayant fait entrer chez lui, il vint requérir le Maire de la commune pour l'aller soigner comme chirurgien; que le Maire s'y rendit de suite lorsqu'il rencontra le dit Sauvé venant au bourg de Vern, à l'appui du bras du Citoyen Trochel, qu'alors lui Maire conduisit le blessé chez lui et le mit dans un de ses lits, ou il pensa les blessures qu'il avait reçues en grand nombre à la tête; qu'au reste nous nous en rapportons à la déclaration du Citoyen Sauvé, lui-même actuellement à l'hôpital de la fraternité."

Il est précisé dans la marge "*Les citoyens Trochel, Cabry et plusieurs autres témoins affirmeront ces faits*".

Quatre commissaires de la commune de St Armel attestent également devant le comité: "*on leur a dit qu'il y avait un citoyen de la garde nationale de Rennes blessé chez Drouadaine maire, voulant lui parler, mais comme il n'a pas pu nous répondre, il nous a seulement connu et nous a donné la main, et nous attestons que nous avons vu le citoyen Drouadaine le penser (= panser) avec grande attention dans son lit*". S'agit-il du Citoyen Sauvé?

Voilà donc 2 ou 3 blessés républicains soignés par le Maire. Devant son impuissance à combattre un aussi grand nombre de chouans, il trouva plus sage de faire son métier. Peut-on le lui reprocher?

Enfin un certificat de 9 Vernois non daté nous apprend que le maire n'a pas quitté son domicile de toute la journée du 10 et de toute la nuit du 10 au 11 floréal, ce que contredit son interrogatoire où il affirme avoir visité la garde à environ 10 heures du

soir et eu affaire aux chouans le jour de la décade. Lorsqu'il apprit par 2 citoyens de Rennes que les chouans étaient dans le Bois de Soeuvres, il fit sonner le tocsin et demanda des secours à Nouvoitou et au district de Rennes. N'était-ce pas là le devoir d'un maire? Mais il fallait alors attester à tout prix sa présence chez soi pour prouver son innocence.

Quant à Mouizel, son collègue, notable dans la municipalité, nous venons d'apprendre son décès dans le jugement. Nous parlerons de sa tragique aventure et de celle de sa femme Julienne Gaudé dans le prochain numéro. M.T. G.

La Libération de Vern vue par une jeune fille de 19 ans (4^{ème} jour)

Vendredi 4 août.

Je me lève vite, fais un bout de toilette et revêt une robe bis garnie de bleu et de rouge. J'ai un corsage blanc. Déjà dans le bourg on demande des drapeaux. Le maire ne veut pas les donner. "Il est trop tôt" dit-il. Mais le recteur est là qui sort les drapeaux de l'église. Minute émouvante, la plus émouvante pour moi de toute cette journée, que celle où les premiers drapeaux sont plantés sur le monument aux morts. Instantanément, comme par eux-mêmes, les drapeaux français flottent à toutes les fenêtres, jusque sur le clocher.

Tout Vern est dehors. Personne ne travaille. Je n'ai pas le temps de déjeuner. Des avions passent. Ils ne nous font presque plus peur. Je dis "presque" plus.

Soudain, deux ou trois coups de mitrailleuse... la place se vide instantanément. Qu'est-ce qui se passe? C'est un avion américain qui a vu un camion sur la route avant Vaugon. Il ne s'est pas assuré qu'il était déjà hors d'état de marche et il le tue une seconde fois. Cette alerte n'a pas de suite et le bourg est bientôt aussi animé qu'avant.



Les américains ne sont toujours pas là. Pendant presque 2 heures nous attendons ainsi. Enfin, un remous se fait du côté du carrefour de la route de Nouvoitou. Un attroupement qui grossit d'une seconde à l'autre. Je m'approche. Un américain, un seul arrive à Vern. Il descend à grand peine la route. On l'arrête sur la place. On crie "Vive l'Amérique". Il répète "Vive la France" en appuyant sur le e de France. On lui dit qu'il y a encore 200 boches à Noyal. Ils ne lui font pas peur. Le vin qu'on lui a offert jusqu'ici l'a rendu très fort. On l'accompagne à la Mairie. Une table l'attend, et du vin, encore du vin. Le maire de Vern trinque avec lui et crie "Vive l'Amérique", cri que tout le monde reprend. L'Américain dit sans cesse: "Vive la France". Les cloches de la libération sonnent. Il n'a pas de temps à perdre. Il veut continuer sa route. Il est à pied, mais tant pis. On a toutes les peines du monde à le retenir. Les Allemands ne sont pas loin. Alors il repart vers la Hallerais, il enfourche un vélo et tant bien que mal car le vin est fort, il part... Les troupes alliées sont arrivées à Vern. Les troupes alliées? Oui... Quel effectif! Un homme. Tout le monde voudrait en voir d'autres.

Papa arrive: il y a des tanks à la Hallerais, nous dit-il, et beaucoup de matériel. Il est midi. Je n'ai pas faim. La joie me nourrit. Un bruit de ferraille... Vite nous sortons. "Des tanks boches" dit papa. En effet, ils viennent de la direction de Châteaubriant. Qu'est-ce qui va se passer? Il en passe un, deux, voici un troisième. Oh! Il a un drapeau français et... une étoile. Nous n'avons pas vu cette étoile sur les deux premiers. Soulagement. On nous disait bien qu'ils encerclaient Rennes. Mais nous ne sommes pas les seuls à avoir eu peur.

Bientôt, un bruit de ferraille, à nouveau nous sortons encore. D'autres tanks arrivent en sens inverse. Ils s'arrêtent et sont vite entourés. Des gens offrent à boire aux soldats, ils refusent. Des parents mettent leurs bébés dans les bras des soldats. Les petits passent de bras en bras, sont embrassés, caressés. Aucun ne pleure. A voir les visages réjouis de leurs parents, ils sentent que ce sont des amis qui nous arrivent. L'après-midi quelques voitures isolées passent. Les occupants font signe de la main, cordialement. Plus tard, une réunion a lieu au monument aux morts. Une gerbe est déposée. Puis, spontanément, la Marseillaise monte, boiteuse, sans rythme ni mesure avec quelques fausses notes, mais sincère. Elle part du fond du

coeur de tous les Français dignes de ce nom. Les autres, n'en parlons pas encore... Puis la foule monte vers le cimetière, vers la tombe de ces quatre patriotes lâchement tués par les boches le 14 juillet. Là aussi, une gerbe est déposée.

Mais une aussi belle journée ne se termine pas sans coups de poings, mérités ici, d'ailleurs. Tout à l'heure, un milicien qui fuyait a été reconnu et arrêté à Vern. Après avoir reçu une bonne correction il est hissé dans un camion et emmené à Rennes. Des bandes passent en chantant la Marseillaise. Notre libération s'est donc effectuée sans un coup de fusil ni de canon. Pourquoi avons-nous été protégés ainsi, pourquoi? Nous n'avons jamais souffert du manque de ravitaillement ni de chauffage, et maintenant, nous sommes libérés sans combat. Pourquoi?

C. L.

Ont participé à ce bulletin:

Yvonne Bernard;
Armelle Biscéré,
Viviane Boury,
Marie-Thérèse Guilloux,
Romain Guilloux,
Camille Lagarrigue,
Jocelyne Lemée,
Léon Pérouas
Jean-Claude Reucheron

Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont bien voulu nous prêter leurs documents personnels pour illustrer ce bulletin

HISTOIRES DE VERN

Publication de l'Association "Vern 1789" pour la recherche historique.

Centre des Marais,
43, rue de Châteaubriant,
35770 Vern sur Seiche.

Directeur de la publication: R. Guilloux,
autorisation de paraître du 27 août
1994